



Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

Date 21/06/2010

Auteur Arnaud ROUGER

Référence

Réunion du 21 juin 2010

Président Gérard PARENTIN

Présents Jean-Jacques AMORFINI, Thibaut DAGORNE, Pierre DREOSSI, Sylvain KASTENDEUCH, Alexandre LACOMBE, Jean-Pierre LOUVEL, Robert NOUZARET.

Assistent Stéphane BURCHKALTER, Philippe DIALLO, Loïc MORIN, Régis REBUFAT, Benjamin VIARD, Arnaud ROUGER.

- **Adoption du précédent PV**

La Commission,
après avoir intégré les remarques de l'UCPF,
adopte le précédent procès-verbal et ses annexes (classement des centres de formation et modifications de la Charte du football professionnel pour la saison 2010/2011)

- **Président de la CCNMF**

La Commission,
désigne Jean-Jacques AMORFINI comme président de la commission pour la saison 2010/2011,

prend acte du renouvellement à l'identique des membres représentant de l'UECATEF et de l'UNFP et de la confirmation à venir de la part de l'UCPF.

- **Modifications de la CCNMF sur les congés payés, les périodes d'essai, les licenciements abusifs, les groupes d'entraînement, le droit syndical et l'inaptitude physique**

La Commission,
après de fructueux échanges entre les partenaires sociaux au cours de la saison 2009/2010,
adopte,



Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

la suppression de l'Annexe n°4 "*Dispositions applicables aux clubs procédant à des licenciements abusifs de joueurs ou en redressement judiciaire*",

la suppression de l'art. 355 "*période d'essai*" (exécution du contrat aspirant),

la suppression de l'art. 503 "*Groupe d'entraînement*",

la nouvelle rédaction de l'art. 507 ci-annexé,

la nouvelle rédaction de l'article 6 "*Exercice du droit syndical*" ci-annexé,

la nouvelle rédaction de l'art. 267 "*inaptitude physique*" ci-annexé,

la nouvelle rédaction de l'art. 259-c. "*congés payés*" ci-annexé.

- **Date prochaine réunion**

9 septembre 2010 à 10h00